

Image not found or type unknown



Obligations des cedants en boulangerie pâtisserie

Par **laure**, le **14/03/2011** à **11:40**

Bonjour, rnproprietaire d'une boulangerie pâtisserie (fond et murs),je souhaite mettre en vente sans avoir a passer par une agence j'aurai souhaite avoir quelques informations sur mes obligations en tant que cedant et avoir une liste exhaustives de tous les documents obligatoires a la redaction de l' acte de vente.Mes acquereurs potentiels ayant fait appel a un avocat pour la redaction.Bien cordialement Madame Debont.